



Association Contre le Survol de l'Agglomération Nantaise

Aménagement de Nantes-Atlantique : une addition scandaleuse !

Nantes, le 25 novembre 2018,

Les médias viennent de dévoiler l'indemnisation du concessionnaire, suite à l'abandon du transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes.

Nous avons dénoncé depuis longtemps le coût scandaleux pour les finances publiques d'un aménagement de l'aéroport de Nantes, en lieu et place d'un transfert. Toutes les données actuelles viennent confirmer ce constat.

Si l'on additionne l'aménagement de la plateforme estimé jusqu'à 595M€ par la DGAC, dans sa saisine de la CNDP, l'indemnisation d'AGO 425M€, le remboursement des collectivités territoriales 30M€, le remboursement de la surtaxe prélevée auprès des compagnies aériennes pour NDDL, les travaux d'amélioration de l'accessibilité routière à l'aéroport, les expropriations à venir et le droit de délaissement, les indemnités à verser aux habitants subissant fortement les nuisances sonores, **nous sommes bien au-delà du chiffre que nous avons déjà annoncé d'un MILLIARD D'EUROS.**

Une telle somme pour un aéroport moins performant, à tous les niveaux, que NDDL, enclavé et saturé dans moins de 6 ans, et aggravant les fortes nuisances sonores et environnementales subies par une très nombreuse population.

Faut-il rappeler qu'AGO ne sollicitait à l'époque qu'une contribution publique de 131 M€ sur un coût d'investissement de la plateforme aéroportuaire de 446 M€, quelle sera la contribution financière publique que sollicitera un futur concessionnaire pour aménager Nantes-Atlantique... ? Et y aura-t-il des candidats... ?

Le TRANSFERT reste la seule solution économiquement, écologiquement et surtout HUMAINEMENT raisonnable.

Dominique BOSCHET

Président de l'ACSAN

association loi 1901

membre de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Nantes Atlantique

Retrouvez-nous sur Twitter @acsan_asso , facebook www.facebook.com/acsanasso44, Internet <http://acsan.info> , mail : acsan.asso@gmail.com, adresse postale : ACSAN Bp 91409, F-44014 Nantes cedex 1 France